F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

SCP/37/INF/2 REV.
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 6 OCTOBRE 2025

# Comité permanent du droit des brevets

**Trente-septième session**
**Genève, 3 – 7 novembre 2025**

## PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ RÉVISÉ ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document d'information contient un projet d'ordre du jour annoté et une proposition de programme de travail pour la trente-septième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP), qui se tiendra au siège de l'OMPI à Genève du 3 au 7 novembre 2025, sous une forme hybride. Le comité se réunira chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, heure de Genève (heure d'Europe centrale).

2. Le présent document est établi pour aider l'ensemble des participants, à la demande des États membres. L'annexe I du présent document contient un projet d'ordre du jour annoté, établi sur la base des travaux futurs adoptés lors de la trente-sixième session du SCP tenue du 14 au 18 octobre 2024 (voir le paragraphe 33 du Résumé présenté par le président, document SCP/36/12).

3. L'annexe II présente un programme de travail provisoire indicatif pour la trente-septième session du SCP. En fonction de l'avancement des délibérations et des préférences exprimées par les délégations lors de la session, le président pourra proposer, si nécessaire, des modifications de l'heure des débats sur les points à l'ordre du jour.

[Les annexes suivent]

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

1. Ouverture de la session

*Le Directeur général de l'OMPI (ou son représentant) ouvrira la session et prononcera une allocution de bienvenue.*

2. Adoption de l'ordre du jour

Voir le document SCP/37/1 Prov.2

3. Rapport sur le système international des brevets : Certains aspects des lois nationales ou régionales sur les brevets

Voir le document SCP/37/2.

*Ce document fait le point sur les mises à jour du forum électronique consacré au SCP, qui contient des informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets. Les États membres et les offices régionaux des brevets peuvent partager des informations sur l'évolution récente des législations nationales et régionales sur les brevets en ce qui concerne divers aspects, notamment les conditions de brevetabilité et les questions connexes, ainsi que les exceptions et les limitations.*

4. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

Voir le document SCP/37/3.

*Ce document contient un projet de document de référence sur l'exception relative à l'utilisation par les agriculteurs et les obtenteurs d'inventions brevetées. Il couvre les objectifs et cibles de cette exception, le cadre juridique international de l'exception, ainsi que les dispositions relatives à l'exception dans les instruments régionaux et les législations nationales, y compris la jurisprudence. Le document inclut également des parties sur les difficultés rencontrées par les États membres dans la mise en œuvre de l'exception dans le cadre des législations nationales et les résultats de la mise en œuvre de l'exception. Le document contient enfin un appendice dans lequel sont réunies diverses dispositions juridiques relatives à cette exception dans les législations nationales et régionales.*

Autres documents connexes : SCP/14/7 et SCP/19/6.

5. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

Voir les documents SCP/37/4, 5, 6 et 10.

*Le document SCP/37/4 contient une étude sur les conditions de fond et de forme concernant la division volontaire des demandes de brevet. Il couvre notamment les grandes notions et les principes généraux concernant les demandes divisionnaires, leur évolution historique, l'interdiction des doubles brevets, les problèmes potentiels liés aux divisions volontaires tels que les retards stratégiques, les accumulations de brevets, le renouvellement perpétuel des brevets et l'augmentation des frais de justice, les interactions avec le droit de la concurrence à travers des études de cas, ainsi que le cadre juridique international (y compris la Convention de Paris, le PCT, le PLT, et l'Accord sur les ADPIC) et les lois et pratiques régionales/nationales en matière de division volontaire des demandes de brevet.*

*Le document SCP/37/5 est une mise à jour de l'annexe du document SCP/35/7, ainsi que des sections V (cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs à la qualité d'inventeur) et VI (l'affaire "DABUS"), sur la base des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets. Plus précisément, la section VI a été mise à jour et inclut des informations sur les nouvelles affaires et décisions relatives à la qualité d'inventeur de l'IA.*

*Le document SCP/37/6 contient un rapport sur la séance d'échange d'informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les procédures d'examen en matière de brevets tenue les 17 et 18 octobre 2023, durant la trente-cinquième session du SCP (16 – 20 octobre 2023), et sur la séance d'échange d'informations sur l'utilisation de divers outils, y compris l'intelligence artificielle, pour des procédures d'examen en matière de brevets efficaces, tenue le 15 octobre 2024, durant la trente-sixième session du SCP (14 – 18 octobre 2024).*

*Le document SCP/37/10 contient une proposition soumise par la délégation du Royaume d'Arabie saoudite concernant l'élaboration d'un document d'orientation non contraignant, établi à partir de références, sur les pratiques éthiques à l'intention des examinateurs de brevets. Les membres du comité sont invités à examiner la proposition.*

- Échange au niveau des experts sur les options juridiques et de politique générale relatives aux critères de brevetabilité et à la qualité d'inventeur de l'intelligence artificielle.

*Des experts externes seront invités à participer à un échange sur les options juridiques et politiques dans les domaines des critères de brevetabilité et de la qualité d'inventeur octroyée à l'intelligence artificielle, sur la base des documents SCP/36/5 et SCP/35/7 et du guide de l'OMPI relatif aux politiques de propriété intellectuelle intitulé "Préparer l'écosystème de l'innovation à l'intelligence artificielle".*

Autres documents connexes : SCP/17/7, SCP/17/8, SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/35/7 et SCP/36/5.

6. Brevets et santé

Voir le document SCP/37/7.

*Le présent document contient une mise à jour du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n° 14 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays les moins avancés par l'OMPI entre janvier 2020 et juin 2025, et décrit les éléments méthodologiques relatifs à la fourniture de conseils législatifs et stratégiques par la Division du droit des brevets et de la technologie.*

- Mise à jour sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins.

*Le comité continuera de recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins.*

Autres documents connexes : SCP/16/7, SCP/16/7 Corr., SCP/17/11 et SCP/24/4.

7. Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets

- Mise à jour sur une page Web consacrée aux lois et pratiques relatives à cette question.

*Le Secrétariat rendra compte des mises à jour effectuées sur la page Web consacrée aux lois et pratiques concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets (la page Web est accessible à l'adresse https://www.wipo.int/en/web/scp/electronic-forum/confidentiality_advisors_clients/national_laws_practices).*

8. Transfert de technologie

Voir les documents SCP/37/8 et SCP/36/9.

*Le document SCP/37/8 contient un rapport sur la table ronde consacrée aux questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets en ce qui concerne les inventions universitaires et leurs implications pour le transfert de technologie, qui s'est tenue le 17 octobre 2024, pendant la trente-sixième session du SCP (14-18 octobre 2024).*

*Le document SCP/37/9 contient un rapport sur les séances d'échange d'informations consacrées aux brevets essentiels à des normes et aux questions relatives à la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND), qui se sont tenues le 19 octobre 2023, durant la trente-cinquième session du SCP (16 – 20 octobre 2023), ainsi que les 16 et 17 octobre 2024, durant la trente-sixième session du SCP (14 – 18 octobre 2024).*

- Présentation d'une page Web contenant une compilation des mesures législatives et politiques relatives aux brevets essentiels à des normes adoptées par les États membres, y compris la jurisprudence pertinente.

*Une page Web consacrée aux mesures législatives et politiques relatives aux brevets essentiels à des normes adoptées par les États membres, y compris la jurisprudence pertinente, sur la base des informations fournies par ces derniers, sera présentée par le Secrétariat (la page Web est accessible à l'adresse https://www.wipo.int/web/patents/sep-related-legislative-and-policy-measures-adopted-by-member-states-including-notable-case-law).*

- Échange au niveau des experts sur les pratiques recommandées et les défis en matière de transfert de technologie dans les secteurs de la santé et des technologies vertes, l'accent étant mis sur la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire.

*Des experts en transfert de technologie seront invités à participer à un échange en vue de préparer une étude qui sera soumise à la trente-huitième session du SCP sur les pratiques recommandées et les défis en matière de transfert de technologie dans les secteurs des technologies de la santé et des technologies vertes, en mettant particulièrement l'accent sur la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire et sur les cadres réglementaires nationaux et internationaux. Cet échange vise à offrir une occasion d'examiner les modèles de licences, les structures contractuelles, les systèmes de rémunération, la gestion de la propriété intellectuelle et des études de cas sur des stratégies réussies, qui pourraient être utilisées dans le cadre de l'étude.*

Autres documents connexes : SCP/34/7 Rev.

9. Travaux futurs

10. Résumé présenté par le président

11. Clôture de la session

[L'annexe II suit]

| | Lundi 3 novembre 2025 | Mardi 4 novembre 2025 | Mercredi 5 novembre 2025 | Jeudi 6 novembre 2025 | Vendredi 7 novembre 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Séance du matin**<br>**10 h 00 – 13 h 00 (heure d'Europe centrale)** | **1. Ouverture de la session**<br>**2. Adoption de l'ordre du jour** *(SCP/37/1 Prov.2)*<br>**[Déclarations générales]**<br>**3. Rapport sur le système international des brevets** *(SCP/37/2)*<br>**4. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet**<br>*[- Déclarations générales]*<br>*- Projet de document de référence sur l'exception relative à l'utilisation par les agriculteurs et les obtenteurs d'inventions brevetées (SCP/37/3)* | **5. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition (suite)**<br>*- Mise à jour du document SCP/35/7, ainsi que son annexe et les sections V (Cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs au concept de la qualité d'inventeur) et VI (l'"affaire DABUS") (SCP/37/5)*<br>*- Rapport sur les séances d'échange d'informations organisées lors des trente-cinquième et trente-sixième sessions du SCP sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres outils aux fins des procédures d'examen en matière de brevets (SCP/37/6)*<br>*- Proposition de la délégation du Royaume d'Arabie saoudite (SCP/37/10)* | **5. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition (suite)**<br>*- Échange au niveau des experts sur les options juridiques et de politique générale relatives aux critères de brevetabilité et à la qualité d'inventeur de l'intelligence artificielle*<br>**7. Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets**<br>*[- Déclarations générales]*<br>*- Mise à jour sur une page Web consacrée aux lois et pratiques relatives à la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets* | **8. Transfert de technologie [suite]**<br>*- Échange au niveau des experts sur les pratiques recommandées et les défis en matière de transfert de technologie dans les secteurs de la santé et des technologies vertes, l'accent étant mis sur la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire*<br>*- Rapport sur les séances d'échange d'informations organisées lors des trente-cinquième et trente-sixième sessions du SCP sur les questions relatives aux brevets essentiels à l'application d'une norme et à la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND) (SCP/37/9)*<br>*- Présentation d'une page Web contenant une compilation des mesures législatives et politiques relatives aux brevets essentiels à des normes* | **9. Travaux futurs [suite]** |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | *adoptées par les États membres, y compris la jurisprudence pertinente* | |
| **Séance de l'après-midi**<br>**15 h 00 – 18 h 00 (heure d'Europe centrale)** | **5. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition**<br>*[- Déclarations générales]*<br>*- Étude sur les conditions de fond et de forme concernant la division volontaire des demandes de brevet par les déposants, y compris l'interdiction des doubles brevets (SCP/37/4)* | **6. Brevets et santé**<br>*[- Déclarations générales]*<br>*- Mise à jour sur certaines bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins*<br>*- État d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n° 14 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement en ce qui concerne la fourniture par l'OMPI d'une assistance technique aux pays en développement et aux PMA (SCP/37/7)* | **8. Transfert de technologie**<br>*[- Déclarations générales]*<br>*- Rapport sur la table ronde organisée lors de la trente-sixième session du SCP sur les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets en ce qui concerne les inventions universitaires et leurs implications pour le transfert de technologie (SCP/37/8)* | **9. Travaux futurs** | **10. Résumé présenté par le président**<br>**11. Clôture de la session** |

[Fin de l'annexe II et du document]